

Règlement du Concours Photo

« Métiers d'hommes, métiers de femmes »

Organisé par la Cellule d'écoute des violences sexuelles et sexistes
Université Sorbonne Paris Nord

Article 1 – Objet du concours

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les stéréotypes de genre, la Cellule d'écoute des violences sexuelles et sexistes de l'Université Sorbonne Paris Nord organise un concours photographique intitulé :

« Métiers d'hommes, métiers de femmes ».

Ce concours vise à mettre en valeur, à travers l'image, la place des femmes dans des professions traditionnellement perçues comme masculines et inversement.

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert :

- à l'ensemble des étudiants·es régulièrement inscrit·es à l'Université Sorbonne Paris Nord;
- à l'ensemble des personnels de l'Université (enseignant·es, chercheur·ses, BIATSS, vacataires).

La participation est gratuite

Article 3 – Conditions de participation

- Chaque participant·e peut présenter une photographie maximum.

- La photographie doit être une création originale et personnelle, dont l'auteur·rice détient l'intégralité des droits.
- Les œuvres collectives (réalisées à plusieurs) sont acceptées, à condition de désigner un·e représentant·e unique.
- Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc, au format JPEG ou PNG, avec une résolution minimale de 2000 pixels sur le plus grand côté.
- Les retouches mineures sont admises (luminosité, contraste, recadrage), mais les montages ou manipulations excessives ne sont pas autorisés.
- Toute photographie à caractère diffamatoire, discriminatoire, sexuellement explicite ou contraire aux valeurs de l'Université sera exclue.

Article 4 – Modalités d'envoi

Les participant·es devront envoyer leur photographie par courriel à : vp-Efhl@univ-paris13.fr ;

en joignant :

- la photographie en pièce jointe ;
- leur nom et prénom, leur statut (étudiant·e / personnel), leur UFR ou service ;
- le titre de la photographie ;
- une courte note d'intention (5 lignes maximum) expliquant le lien avec le thème.

La date limite d'envoi est fixée au 8 mars à minuit.

Article 5 – Jury et critères de sélection

Un jury composé de membres de la Cellule d'écoute, d'enseignant·es et de professionnel·les de la photographie et/ou de la communication examinera les œuvres selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème ;
- originalité et créativité ;
- qualité esthétique et technique.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 6 – Prix

Les meilleures photographies seront récompensées :

- 1er prix : 400 euros
- 2e prix : 300 euros
- 3e prix : 150 euros

Les photographies lauréates seront exposées au sein de l'Université et pourront être utilisées dans le cadre des actions de sensibilisation de la Cellule d'écoute.

Article 7 – Droits d'auteur·rice et droit à l'image

- Le ou la participant·e reste propriétaire de son œuvre.
- En participant au concours, il ou elle cède à titre gratuit à l'Université Sorbonne Paris Nord un droit non exclusif de reproduction, de représentation et de diffusion de sa photographie dans le cadre des actions de communication, de sensibilisation et d'exposition de l'Université (supports imprimés et numériques).
- Si des personnes identifiables apparaissent sur la photographie, le ou la participant·e doit obligatoirement avoir recueilli leur autorisation écrite de diffusion et pourra en fournir une copie sur demande.

Article 8 – Responsabilité

L'Université se réserve le droit d'écartier toute participation ne respectant pas le présent règlement.

Elle ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des fichiers transmis.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Annexe – Autorisation de fixation et d'exploitation d'image(s) et de vidéos(s)

Je soussigné(e).....

Domicilié(e) à

Fonction (si professionnelle) / Formation (si étudiant)

Autorise l'université Sorbonne Paris Nord ; 99, avenue Jean-Baptiste Clément ; 93430

VILLETTANEUSE à, reproduire et à diffuser à titre non commercial, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies me représentant ainsi qu'à exploiter, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports les clichés pris dans le cadre du **Concours Photo « Métiers d'hommes, métiers de femmes ».**

Les utilisations de mon image ne devront en aucune façon porter atteinte à ma vie privée, et plus généralement me nuire ou me causer un quelconque préjudice. Cette autorisation de l'utilisation de mon image à une validité de 4 ans à compter de sa signature et est consentie à titre gracieux.

Fait à :, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément au RGPD et à la LIL, l'USPN, responsable du traitement, traite vos données à la poursuite d'un intérêt légitime (valorisation du concours mentionné). Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation, le droit de vous opposer au traitement de vos données et le droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@univ-paris13.fr